

Compte-rendu de la consultation écrite du 10 mars 2010 du Comité de Programmation

	Qualité	Titre	Prénom	Nom	Fonction	Structure	Avis	date de la réponse	mode de réponse
ACTEURS PRIVES	TIT	Mr	André	ARNERA	Membre CA	ADCAVL	FAV		Abstention
	TIT	Mr	François	BERARD	Agriculteur	Agriculteur	FAV		Abstention
	TIT	Mr	Antoine	ARNAUD	Sculpteur Céramiste	Artisan	FAV		Abstention
	TIT	Mr	Benoît	VINCENT	Chargé de mission	Association Maison de la Lance	FAV		Abstention
	TIT	Mme	Delphine	PETIT	Artisan	Léonart Peinture	FAV	15-mars-10	courrier
	TIT	Mr	Jacques	PRUNIER	Président	Connaissance et respect du bâti drômois	FAV	16-mars-10	courrier
	TIT	Mr	Michel	MONNIER	Membre CA	LYSANDRA	FAV	16-mars-10	courrier
	TIT	Mme	Nadège	LOCATELLI	Directrice	Maison de la Céramique	FAV	22-mars-10	courrier
	TIT	Mme	Georgette	KOULLEN	Membre CA	OT du Pays de Dieulefit	FAV		Abstention
	TIT	Mme	Thérèse	DUFORETS	Membre CA	OT du Pays de Marsanne	FAV	16-mars-10	courrier
ACTEURS PUBLICS	TIT	Mr	Jean-Paul	OHANESSIAN	Vice Président	CCPD	FAV		Abstention
	TIT	Mr	Claude	RASPAIL	Président	CCPD	FAV	12-mars-10	courrier
	TIT	Mr	Bernard	KESSLER	Délégué	CCPM	FAV		Abstention
	TIT	Mr	Thierry	LHULLIER	Délégué	CCPM	FAV	23-mars-10	fax
	TIT	Mr	Jean-Louis	HILAIRE	Vice-pdt	CCVD	FAV	17-mars-10	courrier
	TIT	Mme	Claudette	MONIN	Elue	CCVD	FAV		Abstention

	OUI	NON
DOUBLE QUORUM :	X	

Total des votants	16	/ 8 min.
Dont acteurs privés	10	/ 5 min.

OBJET DE LA CONSULTATION

1. Reprogrammations du dossier « coordination nationale 2009 du projet de coopération sur les pas des huguenots » afin de l'étendre à l'année 2010.

Le double quorum est atteint Les non réponses étant réputées favorables

Selon le règlement intérieur du Comité de programmation (paragraphe 6), des consultations écrites du comité peuvent être organisées selon les modalités suivantes :

« A titre exceptionnel et en accord avec l'autorité de gestion, pour une opération revêtant un caractère urgent, le GAL peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du Comité de programmation par écrit.

Les membres du Comité donneront leur avis dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.»

1. Reprogrammation du dossier « coordination nationale 2009 du projet de coopération sur les pas des huguenots » afin de l'étendre à l'année 2010

Le projet de coopération « sur les pas des huguenots » à été présenté et débattu en comité de programmation.

Lors du comité de programmation du 21 janvier 2010 le Comité a validé, d'une part, le projet d'accord de partenariat, et d'autre part, le fait que le GAL (par l'intermédiaire de la CCPD) porte la coordination 2009 et 2010 du projet, cofinancée par la Région Rhône Alpes.

L'accord de partenariat définitif a été signé le 18 mars 2010 par les différents partenaires GAL du projet. Une copie de l'accord est jointe à ce compte rendu.

Cette consultation écrite des membres titulaires du comité a été organisée pour reprogrammer le dossier « coordination nationale 2009 du projet de coopération sur les pas des huguenots » programmé initialement le 25/06/2009.

L'objectif est d'étendre le dossier « coordination du projet » à l'année 2010. Une consultation écrite a été demandée afin que le chef de projet mobilisé sur cette action puisse reprendre ces fonctions au plus vite, suite à la signature de l'accord. Cette reprogrammation a été lancée en accord avec les services de la DDT.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur 16**
Le nouveau dossier « coordination 2009/2010 du projet de coopération sur les pas des huguenots » est programmé.